



COMITÉ : Départemental de l'Isère de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées

Adresse 7, Rue De l'Industrie 38320 Eybens Cedex

Téléphone : 07.49.17.70.92

Email : secretariat.judo38@gmail.com

FICHE D'APPEL À CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR OLYMPIADE 2024 - 2028

PHASE 2 : SCRUTIN INDIVIDUEL

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Extrait statuts types de comité - Article 10 – composition du comité directeur

- (*) Peuvent être élues au comité directeur les personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques, ou les personnes de nationalité étrangère, majeures de 18 ans révolus, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales. Ne peuvent être élues les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif. Ne peuvent être élues au comité directeur que les personnes licenciées à la fédération et titulaires de la ceinture noire délivrée au titre de l'une des disciplines fédérales. Toutefois par exception et dans une proportion inférieure à la moitié des membres du comité directeur les personnes remplissant toutes les conditions sauf la qualité de ceinture noire, peuvent se présenter en justifiant avoir acquis, pendant une période d'au moins trois (3) années de licence, une connaissance suffisante des activités fédérales par l'exercice de responsabilité électives ou non au sein de la fédération ou de ses organismes territoriaux délégataires, ou d'un club affilié. Pour la fonction de trésorier, il est demandé une licence en cours de validité pour la saison en cours dès lors que les compétences attendues de la personne sont reconnues dans le milieu professionnel. La fonction de président ne peut faire l'objet de la présente exception et exige d'être titulaire de la ceinture noire. Les candidats doivent être membres d'un club affilié dont le siège social est situé dans le territoire de compétence du comité. Le cumul de mandats fédéraux est interdit à l'exception de celui de membre du conseil d'administration fédéral.

- (**) Le comité directeur doit comprendre un nombre de membres féminins conforme à la loi (en proportion des effectifs féminins enregistrés sur le territoire de compétence du comité au titre de l'année sportive précédant l'assemblée générale électorale).

RAPPEL – IMPORTANT

Tout candidat(e) ayant postulé sur une liste non élue au 1^{er} tour de scrutin, peut, s'il le souhaite, reporter sa candidature pour l'élection individuelle du 2^{ème} scrutin.

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de remplir une nouvelle fiche de candidature individuelle.

INDICATIONS

NOMBRE TOTAL DE MEMBRES	9
NOMBRE DE POSTES SUR LA LISTE BLOQUEE	5
NOMBRE MAXIMUM DE NON-CEINTURE NOIRE (*)	4
NOMBRE MINIMUM DE FEMININES (**)	3

Le nombre minimum légal de féminines sera calculé sur l'ensemble du comité directeur. Si ce nombre de candidates est inférieur au nombre de postes ils doivent leur être réservés en attente de cooptation éventuelle.

IDENTITE – FONCTION

CANDIDAT(E)		
-------------	--	--

NOM Prénom Sexe

Adresse

Code postal Ville

Date/lieu de naissance Nationalité

Profession

☎ portable Email-@

N° de licence *de la saison en cours*

Club d'appartenance N° d'affiliation du club

Grade Date d'obtention du grade

FONCTIONS ACTUELLES AU SEIN DU JUDO FRANÇAIS

Niveau Fédération

Niveau Région

Niveau Département

Niveau Club

FONCTIONS ANTERIEURES AU SEIN DU JUDO FRANÇAIS

Niveau Fédération

Niveau Région

Niveau Département

Niveau Club

AUTRES FONCTIONS DANS LE MOUVEMENT SPORTIF, ASSOCIATIF ET AUTRES

.....

.....

ATTESTATION – cocher les réponses correspondantes

Le (la) soussigné(e) certifie :

- ☐ Respecter l'ensemble des dispositions des Textes Officiels et, notamment le principe de l'amateurisme fixé à l'Article 1 du règlement intérieur fédéral ;
- ☐ Ne pas faire l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal ;
- ☐ Être titulaire de la ceinture noire ;

OU

- ☐ Avoir acquis (durant une période d'au moins 3 années de licence) une connaissance suffisante des activités fédérales par l'exercice de responsabilités électives, ou non, au sein de la fédération et de ses organismes territoriaux délégataires, ou d'un club affilié.

Joindre les justificatifs des 3 années de licences

Fait à le Signature

A compléter par le Comité

DEPÔT DE CANDIDATURE

La présente attestation est déposée conformément à l'Article 10 des statuts de Comité.

Elle doit parvenir **40 JOURS AVANT LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE SOIT AVANT LE DIMANCHE 14 AVRIL 2024 à MINUIT.**

Le dépôt de candidature peut s'effectuer :

- Par retour de mail à l'adresse suivante : secretariat.judo38@gmail.com **Date de réception faisant foi et accusé réception**
- Par lettre recommandée avec accusé de réception, **cachet de La Poste faisant foi**, envoyée à l'adresse du siège : 7, Rue De l'Industrie 38320 Eybens Cedex
- Par dépôt au siège du Comité, **aux horaires d'ouverture, contre récépissé**

Partie réservée au Comité

Candidature enregistrée le _____

reçue par : ☐ Par lettre recommandée avec accusé de réception, **cachet de La Poste faisant foi**, envoyée à l'adresse du siège : 7, Rue De l'Industrie 38320 Eybens Cedex

☐ Par retour de mail à l'adresse suivante : secretariat.judo38@gmail.com **Date de réception faisant foi et accusé réception**

☐ déposée au comité , **aux horaires d'ouverture, contre récépissé**

Visa de réception en qualité de _____

Signature